



TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Adopté le 18 septembre 2000, reprise des dispositions législatives concernant les Parcs naturels régionaux

Livre I : Dispositions communes

L132-1 : les parcs naturels régionaux peuvent se constituer partie civile
(loi n°2003-591 du 2 juillet 2003 art 31 III 2° JO du 3 juillet 2003)

Livre III : Espaces naturels

L326-1 : circulation motorisée

L331-2 : un parc national ne peut comprendre tout ou partie d'une commune classée en parc naturel régional.

L333-1 à L333-3 : définit la politique des Parcs naturels régionaux. 1° contractualisation, 2° montagne, 3° organisme de gestion,
(loi n°2003-591 du 2 juillet 2003 art 31 III 9° JO du 3 juillet 2003)

L333-4 : compatibilité de la charte du pays avec la charte du parc. *(modifie la loi du 4 février 1995, art. 22, IV 3°)*
(loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 art 97 IV JO du 3 juillet 2003)

L334-2 : Représentation des Parcs naturels régionaux intéressés au sein du conseil d'administration de l'agence des aires marines.

L334-3 : Représentation des Parcs naturels régionaux intéressés au sein du conseil de gestion d'un parc marin

L362-1 : Relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels

Livre IV : Faune et flore

L421-1 : Représentation des Parcs naturels régionaux au sein du conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Livre V : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances

L541-14 : Avis sur le plan départemental des déchets

L581-8 : Publicité, enseignes et pré-enseignes (*ex loi n°79-150 du 29 décembre 1979, art. 7-1, 3° alinéa*)

CODE DE L'URBANISME

L121-4 : Association des parcs naturels régionaux à l'élaboration des documents d'urbanisme

L122-1 : SCOT

L122-4-1 : SCOT : portage d'un SCOT

L122-5 : SCOT : périmètre du SCOT

L123-1 : PLU

L123-14 : mise en conformité d'un PLU

L124-2 : cartes communales

L142-3 : délégation du droit de préemption du département

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L 2333-27 : Reversement de la taxe de séjour perçue par la commune à l'organisme de gestion d'un parc naturel régional.

Livre I : Disposition générales

L5211-11 : indemnités du président

Livre VII : Syndicat mixte

L5721-1: Le syndicat mixte est un établissement public

5721-2 : Composition, création, élection du président

5721-2-1 : Modification des statuts

5721-6-2 : Retrait de compétences

5721-7 : Dissolution

5722-1 à 5722-7 : Dispositions financières

PRINCIPALES LOIS

LOI n°77-2 du 3 janvier 1977, dite loi sur l'architecture. art.7. Le CAUE peut déléguer ses missions à un Parc naturel régional

LOI n°83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, dite loi « Defferre ». art 34 :

les parcs naturels régionaux sont associés à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. art 34 ter : les parcs naturels régionaux sont membres de la conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire.

LOI n° 83-630 du 12 juillet 1983, dite loi “ Bouchardeau ”

LOI n°84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. La fédération nationale des Parcs naturels régionaux est membre du conseil national des activités physiques et sportives.

LOI n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, art. 2

LOI n°95-101 du 2 février 1995, dite loi “ Barnier ”, relative au renforcement de la protection de l'environnement, art. 37, 46 (37), 41, 50 (53), (55).

LOI n°95-115 du 4 février 1995, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Art. 22 : compatibilité de la charte du pays avec la charte du parc.

LOI n°99-533 du 25 juin 1999, dite loi “ Voynet ”, d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, portant modification de la loi 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, art. 25 et 29

LOI n°95-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Art. 49 modifiant l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales (fonctionnement des syndicats mixtes).

LOI n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renforcement urbain. Art. 1,3,4 (modifiant le code de l'urbanisme), art. L.121-4, L.122-1, L.123-1 (documents d'urbanisme compatibles avec la charte Parc) et art.45 (charte soumise à enquête publique).

LOI n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Art. 49 modifiant l'art. L.5721-2 du code général des collectivités territoriales (fonctionnement syndicats mixtes ouverts).

LOI n°2003-590 du 2 juillet 2003, relative à l'urbanisme, l'habitat et la construction. Art. 6 et 8 modifiant les articles L.122-4 et 122-18 du code de l'urbanisme (animation des SCOT restreint aux syndicats mixtes constitués exclusivement des communes et intercommunalités concernées, retrait obligatoire des autres collectivités) et article 95 modifiant l'article 22 de la loi du 4 février 1995 (nouvelle politique des Pays)

LOI n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Art. 231 : Prorogation de la durée de classement des PNR de 2 ans pour circonstances de droit ou de fait.

LOI n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux. En particulier : le chapitre III sur les parcs naturels régionaux : la durée de classement, le portage d'un SCOT, les indemnités des présidents, l'avis sur les documents de planification, les orientations en matière paysagère.

LOI n° 2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au parc naturel régional de Camargue. NOR: DEVX0764674L, JO, 18 déc.

Décrets

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Livre I^{er} : Dispositions communes

Article R133-1 : avis du CNPN sur les parcs naturels régionaux

Article R133-5 : composition du CNPN

Livre III : Espaces naturels

Article R321-10 : droit départemental de passage

Article R333-1 à R 333-16

Article R334-4

PRINCIPAUX DECRETS

Décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 relatif aux indemnités perçues pour l'exercice de leur fonction de président et de vice président de parc naturel régional et modifiant le code de l'environnement.

Décret n°2000-909 du 19 septembre 2000 relatif aux Pays et portant application de l'art. 22 de la loi 95-115 modifiée.

Décret n°99-731 du 26 août 1999

Décret n°94-765 du 1^{er} septembre 1994, pris pour l'application de l'art. L.244-1 du code rural, relatif aux Parcs naturels régionaux

Décret n°88-443 du 25 avril 1988 relatif aux Parcs naturels régionaux

Décret n°77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 : ajout d'un article 7 bis dans le décret 75-783 sur les travaux soumis à la procédure de l'étude d'impact.

Décret n°75-783 du 24 octobre 1975, relatif aux Parcs naturels régionaux : Initiative et fonctionnement des Parcs aux Régions. Modifié par le décret n°77-1141

Décret n°67-158 du 1^{er} mars 1967 instituant les Parcs naturels régionaux.

Circulaires

Circulaire du 12 septembre 1979 relative aux Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux.

Circulaire n°89-43 du 28 juillet 1989 relative à la mise en œuvre du décret n°88-443 du 25 avril 1988.

Circulaire 95-36 du 1^{er} septembre 1995 relative à la mise en œuvre du décret n° 94-765 du 1^{er} septembre 1994.